

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le jour mois à heure à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérien, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 15 février 2023.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Stella BSERENI, M. Antoine CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jérôme LEBRAT, Mme Pascale DARDIER, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD

Présent(e)s en visioconférence : Mme Laëticia BOURJAT, Mme Martine CARRIER, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Agnès JAUBERT (Suppléante de M. Fabrice LARUE), M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Max TOURVIEILHE

Absent(e)s : M. François BARRY, M. Solange BERGERON, M. Philippe DELAPLACETTE, M. Antoine DOS SANTOS, M. Aurélien FERLAY, M. Patrick GAUTHIER, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD

Excusé(e)s : M. Clément CHAPEL, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Pierre MAISONNAT, M. José ORENES LERMA, M. Gérard ROBERTON, M. Bruno SENECLAUZE

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Christian MASSOLA
- M. Khalid ESSAYAR donne pouvoir à Mme Stella BSERENI

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, Mme Victoria BRIELLE, M. Frédéric JACOUTON et Mme Samantha CORVIONE

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 38

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SYNDICAT MIXTE DE NUMERIAN

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2313-1 et R.2313-3.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié (les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement).

Il appartient donc au Comité Syndical du Syndicat Mixte Numérien de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – transformation – suppression).

Le Syndicat Mixte a donc, pour obligation, de mettre à jour un tableau des effectifs.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérien et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

En cas de suppression, de création ou encore de transformation de poste, la décision est soumise à l'avis préalable du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Numérian.

Il est proposé :

1. Suppression-création :

La suppression de :

- 1 emploi d'ingénieur hors classe de catégorie A et de grade A ;
- 1 emploi d'attaché territorial de catégorie A et de grade A.

Et simultanément,

La création d'un emploi d'administrateur de catégorie A et de grade A+.

2. Transformation :

La transformation de 1 emploi d'animateur territorial de catégorie B et de grade B en 1 emploi de rédacteur territorial de catégorie B et de grade B.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'adopter la proposition du Président,

De modifier le tableau des effectifs à compter du 23/02/2023 (date d'effet)

Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Grades ou emplois	Catégories	TOTAL DES EFFECTIFS	ETP	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
Filière administrative					
A+ - Administrateur	A	0	0	0	0
A - Attaché territorial	A	2	0	0	2
B - Rédacteur	B	0	0	0	0
C2 - Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	1	0
C1 - Adjoint administratif	C	6	4,34	5	1
TOTAL DES COLONNES		9	5,34	6	3
Filière animation					
B - Animateur territorial	B	1	0	0	1
TOTAL DES COLONNES		1	0	0	1
Filière technique					
A - Ingénieur hors classe	A	1	0	0	1
A - Ingénieur principal	A	1	0	0	1
B - Technicien	B	3	2	2	1
B - Technicien principal 1ère classe	B	3	2	2	1
C1 - Adjoint technique	C	6	4,7	5	1
TOTAL DES COLONNES		14	8,7	9	5
TOTAL GENERAL		24	14,04	15	9

Légende :

	Catégorie A
	Catégorie B
	Catégorie C

*3 salariés à temps partiel : 70%, 28h (80%) et 19h
(environ 54,3%)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Grades ou emplois	Catégories	TOTAL DES EFFECTIFS	ETP	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
Fillière administrative					
A+ - Administrateur	A	1	1	1	0
A - Attaché territorial	A	1	0	0	1
B - Rédacteur	B	1	1	1	0
C2 - Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	1	0
C1 - Adjoint administratif	C	6	4,34	5	1
TOTAL DES COLONNES		10	7,34	8	2
Fillière animation					
B - animateur territorial	B	0	0	0	0
TOTAL DES COLONNES		0	0	0	0
Fillière technique					
A - Ingénieur principal	A	1	0	0	1
B - Technicien	B	3	2	2	1
B - Technicien principal 1ère classe	B	3	2	2	1
C1 - Adjoint technique	C	6	4,7	5	1
TOTAL DES COLONNES		13	8,7	9	4
TOTAL GENERAL		23	16,04	17	6

Légende :

	Catégorie A
	Catégorie B
	Catégorie C

*3 salariés à temps partiel : 70%, 28h (80%) et 19h (environ 54,3%)

Transformation
du poste
d'animateur
en rédacteur

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 23 février 2023,

Le Président,



Jérôme BERNARD